

# *Construction et Patrimoine Informations*



**n° 57 - février 2022**

*Centre International Construction et Patrimoine  
Patrimoine Vivarois  
Hôtel de Ville, 07220 Viviers  
tél. 04 75 52 62 45 [contact@cicp-viviers.com](mailto:contact@cicp-viviers.com)*

---

*Nouvelle année pour vous et pour notre patrimoine. Nous l'espérons bonne et souhaitons que nos vies et nos activités seront le moins possible entravées par l'épidémie.*

*Nos activités ne se sont pas arrêtées malgré les difficultés : Journées européennes du patrimoine, Patrimoine en fête à l'automne, activités auprès des scolaires, préparation de notre exposition sur la cathédrale, formation taille de pierre, préparation de la prochaine fête Renaissance... Parmi nos dossiers de ce début d'année : la préparation du chantier international de juillet, celle de la fête Renaissance, avec notamment la mise sur pied d'un spectacle musical, une participation à l'organisation des locaux mis à notre disposition pour recevoir notre exposition sur la cathédrale (le week-end des 5-6 février, les membres de notre CA se sont mobilisés pour une opération peinture).*

*En ce début d'année, nous sommes face à un changement concernant l'emploi au sein de notre association. C'était la fin du contrat de Sandrine qui a été à notre service pendant plusieurs mois et marqué notre image en provoquant un remaniement de notre local pour améliorer l'accueil et en refondant notre site internet. Elle nous quitte pour un emploi plus stable et notre CA a fêté son départ le samedi 5 février en lui offrant un petit cadeau. En même temps, nous avons accueilli Clément dans le cadre d'un emploi en alternance qui va se prolonger jusqu'à fin septembre. Clément, après une licence d'histoire, est en formation à l'antenne universitaire du Pradel en vue de la préparation au diplôme de guide-conférencier. Nous lui souhaitons la bienvenue.*

*Notre assemblée générale annuelle va bientôt avoir lieu. Ce sera l'occasion de reprendre contact physiquement. Nous espérons que vous serez nombreux à venir. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion. Et si vous nous gratifiez d'une adhésion de soutien, vous nous aideriez grandement sans pour autant faire un grand effort financier puisqu'avec le reçu que vous recevrez vous aurez une déduction d'impôt et qu'en fin de compte, si vous versez 50 euros, vous aurez dépensé la même somme qu'avec une adhésion simple.*

---

## ***Nos Rencontres patrimoine – Viviers, orangerie de l'hôtel de ville à 18h30***

11 mars : *Charles de Foucauld* par Silvia Castelnovo

8 avril : *Le vitrail en Ardèche* par Isabelle Chavanon (coorganisée avec le PAH)

13 mai : *Un patrimoine disparu : la maison Forquet à Montélimar* par Pierre Duplan et Yves Esquieu -

## ***Nouvelles du patrimoine***

**De la chanson politique dans la Drôme à La Garde-Adhémar.** Dans sa livraison de décembre 2021, la *Revue Drômoise*, a consacré, un dossier original aux « Chansons et politiques dans la Drôme ». Mme A.-M. Granet-Abisset, professeur émérite de l'Université de Grenoble, rappelle, dans l'avant-propos, l'importance de « considérer la chanson par et pour ce qu'elle nous dit d'un temps, d'une société, d'un territoire ». Les articles portent sur le XIXe et le début du XXe siècle, période de vifs affrontements politiques entre conservateurs, républicains modérés et républicains radicaux. C'est aussi l'âge d'or de la chanson populaire. Les pamphlets satiriques s'adaptent aux situations locales. P. Bourchardeau analyse la collection de « Chansons et poèmes valentinois » rassemblée par Marius Villard (1843-1915) dans laquelle de très nombreux textes sont des satires de notables et d'élus républicains des années 1890-1900, amplement diffusées et alimentant la chronique locale. J.-P. Augier étudie les particularités de l'anti-protestantisme en chansons à Valence. Les articles de R. Serre et J.-C. Daumas montrent comment les autorités surveillent avec attention la diffusion de chansons séditieuses, en 1848-1851, en Drôme et en particulier à la Motte-Chalancon.

En mars 1915, les autorités de la Drôme sont inquiètes de la diffusion d'une version de *La Marseillaise* publiée par la *Félibresse Farigoulette*. Son texte patriotique ne devrait pas porter à conséquences. Pour P. Bourchardeau et B. Hernandez, il est révélateur de situations politiques et sociales dans et au-delà du village de La Garde-Adhémar. *La Marseillaise* étant devenue l'hymne national en 1879, les gouvernements républicains se méfient des parodies de ce chant révolutionnaire, porteuses de revendications sociales ou antirépublicaines, susceptibles d'entraîner des troubles sociaux. Or la guerre devenue une guerre de position exige la solidarité de toute la nation. En réalité, dans cette version toute patriotique, c'est l'auteur, Mme Soulet, qui est en cause. L'intervention d'une femme paraît incongrue. Le maire explique au sous-préfet de Montélimar qu'il s'agit d'« une personne honorable... mais d'une excentricité notoire ». Thérèse Gilles, née à La Garde-Adhémar en 1865, se marie à 19 ans avec Romain Soulet maréchal-ferrant au village puis à Pierrelatte. Revenue dans sa commune, elle détonne : femme seule, séparée de son mari, elle gère une pension de familles « *Curo d'er per li Felibre et Lis Enfant* ». Elle a pris le pseudonyme de *Farigoulette* et écrit des poèmes en français et en dialecte occitan. Elle est reçue *Felibre manteneire* en 1912 dans le mouvement créé par Frédéric Mistral. Les républicains, dont les représentants lagardiens dirigent la municipalité depuis 1908, se méfient des mouvements régionalistes défenseurs des langues et de la tradition, accusés de velléités séparatistes. A cela s'ajoute une opposition entre les habitants pauvres du bourg perché qu'elle défend et les propriétaires de la plaine souhaitant descendre école, mairie et église. De très rares documents révèlent une personnalité tenace, au franc-parler et ardente protectrice du Val des Nymphes. Elle termine sa vie dans l'indigence et meurt à l'hospice de Montélimar en 1934. La mémoire de Mme Soulet a disparu à La Garde-Adhémar... sauf chez les collectionneurs qui traquent les 23 cartes postales qu'elle a fait éditer entre 1908 et 1914.

**La table de communion de la cathédrale de Viviers.** Il y a quelques années, cette belle table de communion en marbre avait été démontée et avait disparu, en dehors de la réglementation d'un Monument historique. Après intervention du service compétent de l'Etat, la moitié de cette table avait été remise en place, ce qui aboutissait à un effet curieux. Et cette moitié a disparu de nouveau sans que l'on sache si cela s'est fait en conformité avec la réglementation.

---

## Du nouveau à la cité Lafarge

### Adieu Fernande

La dernière habitante de l'ancienne cité ouvrière de Lafarge vient de mourir, âgée de 95 ans. En tant que dernière habitante de la « cité fantôme », Fernande Brunel a été l'héroïne, ces temps derniers, de multiples articles de presse et d'émissions de télévision sur pas mal de chaînes. On se la disputait. Les autres habitants de la cité avaient disparu les uns après les autres, elle était la dernière et ne voulait pour rien au monde partir de sa cité. Elle gardait la mémoire d'une vie presque entière passée dans cet endroit. Elle habitait au premier étage de l'immeuble collectif bâti en 1913.



« Je suis arrivée à la Cité en 1946. Mon mari était déjà là depuis quelques mois. Il était maréchal-ferrant. Quand il n'y a plus eu de chevaux, il est entré aux fours, cuiseur aux fours à gaz » racontait-elle. Née dans la Drôme à Savasse, elle avait 20 ans quand elle est venue habiter à la Cité, d'abord dans la Cité Blanche puis dans la « Cité nouvelle » en face. Elle se rappelait de la vie grouillante qui animait la grande rue autrefois, elle en parlait de façon nostalgique. L'association CICIP avait apporté un peu d'animation autour d'elle, avec ses salles d'exposition qu'elle venait visiter volontiers, les visites de lycéens ou de touristes, une animation qui a cessé avec le séisme de 2019, ce que Fernande regrettait vivement. La cité va paraître vide sans Mme Brunel.

**Bientôt des travaux ?** Le séisme a surtout fragilisé la chapelle et d'abord son clocher qui menace de s'effondrer. Après une étude menée par l'architecte en chef Didier Reppelin, Holcim devrait entamer des travaux de consolidation dans les mois prochains. Il est question de procéder auparavant au nettoyage de la végétation envahissante qui entoure les bâtiments. Peut-être pourra-t-on reprendre bientôt des visites, au moins de l'extérieur.



### *Canonisation de Charles de Foucauld*

Charles de Foucauld (1858-1916), prêtre libre du diocèse de Viviers et connu comme le « frère universel », sera canonisé à Rome le 15 mai 2022. Quel lien avec Viviers ? Et avec nous aujourd'hui ? Qui est-ce ce « frère universel » ?

*Pour Charles de Foucauld c'est une évidence : s'il est devenu le « frère universel », c'est parce que il fut d'abord officier, géographe, linguiste et qu'il le resta jusqu'à la fin. [...] « Officier, géographe, linguiste » n'est pas une simple formule qui résumerait le parcours de Charles. Ce sont des qualités qui nous disent l'engagement patriotique, la formation et les repères d'un homme de son temps, son ouverture d'esprit, sa curiosité et son intrépidité, sa très grande rigueur scientifique et sa passion dévorante. [...] Toutes ces qualités Charles les a portées au plus haut degré à travers sa vie d'abandon, de service et d'amour aux personnes qui l'entouraient, c'est-à-dire à Jésus lui-même (EQUIPE DU CENTENAIRE. DIOCESE DE VIVIERS, Charles de Foucauld, officier, géographe, linguiste. Chemins de Dialogue, Marseille 2017).*

**Ce sera le thème de la conférence du 11 mars prochain par Silvia Castelnovo.**

## *A la découverte des jardins nord de Viviers*

Une opération de visites, à l'automne dernier, a permis de faire découvrir un patrimoine souvent ignoré de Viviers,

La zone desservie par les chemins Rameyrette, des Jardins et des Sorcières et l'allée du Rhône englobe, au nord de la ville, une série dense de jardins séparés par des murs de pierres. Cette zone de jardins est ancienne : le cadastre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle situe déjà des jardins dans ce quartier alors dénommé les Ramières. Le cadastre napoléonien de 1809 nous montre un plan semblable à l'actuel : des parcelles allongées (certaines ont été subdivisées depuis), desservies par un réseau d'étroites ruelles. Nous retrouvons ce réseau, les circulations bordées de murs délimitant les parcelles, murs destinés aussi à créer des micro-climats et permettre le palissage de vignes.



Une particularité de ces jardins est le nombre important de « cabanons » construits en bordure de parcelle, souvent dans un angle. On y accédait par l'intérieur des jardins. Si certains peuvent n'avoir été que des cabanes destinées à abriter des outils, d'autres sont fort bien construits et sont de véritables pavillons de jardin avec un usage social tout autre. Certaines toitures sont soignées, avec des génoises, l'une bordée d'une rive. L'un des pavillons a le linteau de sa porte timbré d'un masque sculpté (un remploi) et son pignon orné d'une rive et d'un bel épi de faîtage. Les parements extérieurs des murs sont enduits et, sur les angles de l'un on a pris soin de peindre un faux chaînage. Plusieurs pavillons sont munis d'une cheminée et comportent un étage. Des cabanons qui ne sont pas munis de ces équipements ont dû être cependant plus qu'un abri pour des outils : leur qualité de construction, leurs dimensions en ont fait aussi des constructions destinées à l'agrément.

Le quartier de Rameyrette était séparé des jardins nord par un canal aujourd'hui enfoui et remplacé par un large cheminement. Cette zone, autrefois occupée aussi par des jardins et des vignes est aujourd'hui gagnée par la végétation naturelle.

Deux parcelles conservent une construction. Sur celle qui longeait le chemin, un pavillon est bâti contre le mur de délimitation conservé, il comporte deux niveaux sous une toiture en bâtière terminée par des génoises. L'extérieur est complètement couvert d'un enduit rosé de qualité. Le rez-de-chaussée, de plan carré, était un petit espace de vie. La porte et la fenêtre sont encadrées de belles pierres calcaires bouchardées. Les murs révèlent les traces de plusieurs enduits superposés, le dernier de couleur bleue, avec une haute bande de couleur rouge sombre comme plinthe. Il existait une cheminée sur la face ouest, qui a été spoliée mais dont les traces sont bien visibles. Le sol est fait de petits carreaux de ciment à pans coupés blancs, complétés par des cabochons noirs. La façade sud ; devant la porte, était accompagnée d'une tonnelle faite d'une treille (du baco). Près du pavillon, dans l'angle de deux murs de clôture, un bassin alimenté par un puits servait à la fois de réserve d'arrosage et pour la lessive.



*Centre International Construction et Patrimoine – Patrimoine vivarois*

## **Assemblée Générale 2022**

*Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de l'association le  
**vendredi 11 mars, à 19 h 45** à l'orangerie de l'hôtel de ville de Viviers  
(à l'issue de la conférence de 18 h30)*

*Ordre du jour :*

- Rapport d'activités et rapport financier.
- Projets pour 2022.
- Renouvellement du Conseil d'Administration (nouveaux candidats souhaités : se faire connaître).
- Questions diverses.

Nous insistons sur la **nécessité de votre présence ou de l'envoi d'une procuration** (pour un couple adhérent, envoyer 2 procurations. Les procurations par messagerie électronique sont autorisées. A titre d'information nous vous communiquons les noms des membres du Conseil d'Administration sortant pouvant être mandatés : M-H. Cot, G. Delcambre, N. Esquieu, Y. Esquieu, H. Saint-Jean, F. Greffe, J. Perrenot.

---

**PROCURATION** (envoyer à CICIP, Hôtel de ville, 07220 Viviers ou par courriel)

Je soussigné(e) .....

donne procuration à M. ou Mme .....ou à défaut M. ou Mme.....

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale du CICIP le 11 mars 2021

date :

signature :

---

## **Acquittezvous de votre cotisation 2022**

- Adhésion ordinaire : 20 €uros       Adhésion de soutien : à partir de 30 €  
 Adhésion couple : 30 €.

Vous pouvez régler votre cotisation par virement bancaire et nous informer par courriel

**IBAN FR76 1390 6001 0924 2741 6005 096 - BIC AGRIFRPP839**

Ou bien par un versement via la plateforme HelloAsso, accessible depuis notre site

<https://www.helloasso.com/associations/cicp-patrimoine-vivarois/adhesions/adhesion-1>

Ou encore en envoyant ce bulletin et votre chèque à :

**CICP - Hôtel de Ville - 07220 Viviers** (chèque à libeller à l'ordre du CICP)

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone (facultatif) : ..... Profession (facultatif) :.....

Adresse courriel (très utile) (écrire en MAJUSCULE) :.....

*Si vous faites un don supérieur à la cotisation, un **reçu fiscal** vous sera adressé et vous pourrez déduire cette somme de vos impôts*

*Essayez de ne pas trop tarder à régler votre cotisation, cela évitera des rappels qui nous font perdre beaucoup de temps. Nous avons besoin de vous.*